

Commune de Fey.

Demande de location du refuge forestier

Organisation/Société:.....

Nom et prénom du responsable:

Rue : Localité :

Numéro de téléphone : Portable:.....

Adresse email:

Genre de manifestation :

Date de location :

Assurance RC :

Nombre de personnes :

La vente de boissons et tombolas sont soumises à d'autres autorisations de la Municipalité. Toutes les demandes de permis provisoire et d'autorisation de tombolas sont à dispositions au Greffe municipal de Fey

Avec vaisselle (Frs 10.-/j)

Avec génératrice (Frs 25.-/j)

Date et signature :

Décision de la Municipalité :

accepté

refusé

A transmettre à la Municipalité de Fey, rue de l'Ancien-Four, 1044

Fey 021 887 81 13 Fax 021 887 62 40 e-mail greffe@fey-vd.ch

Concierge du refuge forestier: Mme Caroline Liberati 078 623 85 66

Conditions générales d'utilisation du refuge forestier

Capacité: 50 personnes.

Lieu: Dans la forêt entre Fey et Vuarrens.

A disposition:

- Eviers.
- Un poêle à bois.
- Bois d'allumage, bois et allumettes.
- Cuisinière à gaz de 2 feux.
- 6 tables avec 1 banc de chaque côté + 1 table avec 1 banc d'un côté ainsi qu'un banc d'angle et 3 chaises.
- *Vaisselle pour 40 personnes, (*assiettes plates, assiettes à soupe, couteaux, fourchettes, cuillères à soupe, cuillères à café, verres à eau, verres à vin blanc, verres à vin rouge, tasses et sous-tasses, quelques plats*).
- Casseroles.
- Balai, brosse et ramassoire, panosse/seau + brosse à récurer.
- 2 tables extérieures pouvant accueillir 24 personnes.
- Toilettes extérieures.
- **Génératrice électrique à essence.

Environnement extérieur: Les feux doivent être impérativement disposés sur la surface réservée à cet effet et éteints avant le départ du locataire. Aucun dommage n'est causé à la forêt. Le terrain herbeux, tout comme la forêt sont exempts de détritus.

Tarif: Pour les habitants de la commune Frs 50.- par jour.

Pour toutes autres personnes: Frs 100.- par jour.

* Pour l'utilisation de la vaisselle, supplément de Frs 10.- par jour. Ce matériel est à nettoyer et remettre en place, par le locataire.

** Pour la génératrice électrique, supplément de Frs 25.- par jour (avec un plein d'essence)

Le paiement de la location se fait sur facture, avant la prise des clés (en cas de location urgente, le paiement pourra se faire à la concierge à la prise de la location)

Attention:

Ce refuge n'est pas équipé d'électricité, ni d'eau courante (une fontaine extérieure avec de l'eau de source non contrôlée est disponible).

La réception des clés entraîne l'acceptation de l'état des lieux.

La perte des clés entraîne le remplacement complet de la combinaison et la fourniture de nouvelles clés aux frais du locataire.

Tous dégâts constatés au début de la location doivent être signalés immédiatement aux responsables du refuge. Sinon, ces dégâts aux installations et/ou matériel feront l'objet d'une facturation complémentaire, il en va de même pour les salissures qui nécessitent un nettoyage supplémentaire.

Décoration, clous, punaises et agrafes sont à enlever avant le départ.

Départ:

Au moment de quitter le refuge :

- Eteindre les lampes et couper le gaz, bouton au-dessus de la cuisinière.
- Les installations sanitaires sont nettoyées.
- Le refuge, intérieur et extérieur, est balayé et nettoyé.
- Les volets (2 battants) et les fenêtres sont fermés et accrochés.
- Les portes des WC et du refuge sont fermées à clé.
- La génératrice est débranchée et nettoyée.
- Un container fermé à clé est à disposition derrière le refuge pour les poubelles (la clé sera remise lors de la location).
- Le verre vide, le PET ainsi que le papier-carton doivent être repris par le locataire. Il les déposera lui-même en temps opportun aux endroits appropriés. Les locataires devront utiliser les sacs-poubelle officiels. Des sacs seront mis à disposition par la concierge sur demande. Ils seront comptés et facturés lors de la remise des clés. Les sacs-poubelle, fermés et ne contenant que des déchets appropriés, doivent être déposés dans le container du refuge (un contrôle sera effectué par la concierge).

**Retour
des clés:**

Location en semaine ou le samedi : le lendemain à 9 heures au plus tard.

Location le dimanche: lundi à 9 heures au plus tard.

Les clés sont à remettre à la concierge ou au (à la) Municipal(e), en cas d'absence de la concierge.

Lu et approuvé par le locataire.

Date: _____ Signature: _____

Un exemplaire signé est à remettre à la concierge lors de la prise des clés.